

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Agence nationale de l'habitat

Décision du 25 mars 2013 portant délégation de signature (Mme Soraya DAOU)

NOR : ETL1310273S

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu l'article R. 321-7 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics ;
Vu l'arrêté du 19 mars 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Anah à compter du 12 avril 2010 ;
Vu la décision du 28 mars 2011 nommant Mme Soraya DAOU responsable du service des études, de la prospective et de l'évaluation à compter du 1^{er} avril 2011 ;
Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2012,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Soraya DAOU à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions et au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Anah et représentante du pouvoir adjudicateur :

1. Les documents et certifications permettant de liquider les dépenses et les recettes.
2. Les commandes d'un montant inférieur à 13 377,93 € (HT) (16 000 € TTC), dans le cadre de l'exécution des marchés à bons de commande.
3. Les actes et documents relatifs à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 4 000 € (HT) (4 784 € TTC).
4. Les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité et les états de frais correspondants.

Article 2

La précédente décision du 1^{er} juin 2011 donnant délégation de signature à Mme Soraya DAOU est abrogée.

Article 3

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 25 mars 2013.

I. ROUGIER